

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU MERCREDI 29 MARS 2006

L'an deux mille six, le mercredi 29 mars à 20 heures 06, les membres composant le Conseil de la communauté d'agglomération Arc de Seine, convoqués individuellement et par écrit le 21 mars 2006, se sont réunis dans la salle multimédia de l'hôtel de ville d'Issy-les-Moulineaux sous la présidence de M. André SANTINI, Député-Maire d'Issy-les-Moulineaux, Président de la communauté d'agglomération.

Le nombre de conseillers en exercice est de 54.

ETAIENT PRESENTS :

André SANTINI, Jean LEVAIN, Bernard GAUDUCHEAU, Hervé MARSEILLE (à partir de 20 h 48), Denis BADRE (jusqu'à 22 h 19), Maurice ROBVEILLE, Nicole GARCIA, Laurent LACOMERE, Lucienne CROCQUEVIEILLE, Jean-Pierre DAHAN (à partir de 20 h 15), Pierre BROSSON, Jean-Yves BARRERE (jusqu'à 21 h 45), Jacques RIVIER, Mauricette NOYER, Paul SUBRINI, Bernard PRAUTHOIS, Marie-Auguste GOUZEL, Catherine GARDIN, Jean-Pierre PERRIN, Annie GOUESMEL, Jean-Michel JUILLIARD, Bernard ROCHE, Michel MAZERAN, Gérard MARTIN, Jean BORSENBERGER, Annie LE RESTE, Françoise LERIQUE, Dominique SANGLERAT, Didier HERVO, Philippe KNUSMANN, Antoine DUPIN, Alexis LE ROY, Isabelle GAUTHIER, Jean-Marc SZMARAGD, Françoise ROURE-HULLO, Christophe SCHEUER, Bruno LEMOINE, Maxime GAGLIARDI, Thierry BESANCON, Jean-Paul GAUDIN, Catherine NAVIAUX (jusqu'à 22 h 13), Jean-François AKAR, Jacques PRIMAULT.

ETAIENT REPRESENTES :

Denis BADRE par André SANTINI (à partir de 22 h 19), Jean-Yves BARRERE par Jacques RIVIER (à partir de 21 h 45), Gérard LAUBIER par Bernard ROCHE, François de CHAUMONT par Jean-Paul GAUDIN, Claudine THEBAUT-CHARFE par Annie GOUESMEL, Elisabeth FRANCK de PREAUMONT par Alexis LE ROY, Thierry LEFEVRE par Paul SUBRINI, Sophie DURAND par Jean-Michel JUILLIARD, Bertrand SABOT par Christophe SCHEUER, Sophie COSTEDOAT par Hervé MARSEILLE (à partir de 20 h 48), Bertrand de LACOMBE par Jean-Marc SZMARAGD, Catherine NAVIAUX par Françoise ROURE-HULLO (à partir de 22 h 13).

ETAIENT ABSENTS :

Hervé MARSEILLE (jusqu'à 20 h 48), Jean-Pierre DAHAN (jusqu'à 20 h 15), Françoise DJIAN, Philippe NICOLAS, Sophie COSTEDOAT (jusqu'à 20 h 48).

M. Maxime GAGLIARDI est désigné **à l'unanimité** pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il accepte.

Le procès-verbal de la séance du Conseil de Communauté du jeudi 23 février 2006 est **adopté à l'unanimité**.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des comptes rendus sommaires des travaux du Bureau au cours de sa séance du 15 mars 2006, des délibérations prises lors de ladite séance, des décisions du Président et des Vice-Présidents délégués en application des articles L.2122-18, L.2122-23, L.5211-2, L.5211-10 du code général des collectivités territoriales et des marchés conclus par la communauté d'agglomération.

Le Conseil de Communauté passe à l'examen des projets de délibérations.

I – ELIMINATION DES DECHETS ET PROPLETE

1 – Approbation du principe de la délégation du service public afférent à la collecte et l'élimination des déchets industriels banals.

Le Conseil de Communauté :

APPROUVE le principe de la délégation du service public portant sur la collecte et l'élimination des déchets industriels banals.

DECIDE de déléguer le service public afférent à la collecte et l'élimination des déchets industriels banals au moyen d'un contrat de délégation de type concession.

DIT que ce contrat aura une durée de sept ans avec une prise d'effet au 27 mars 2007.

DECIDE qu'il sera procédé à la publicité prévue à l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales et selon les modalités prévues à l'article R.1411-1 de ce code, par insertion d'un appel à candidatures dans deux publications : l'une habilitée à recevoir des annonces légales, l'autre spécialisée dans les services techniques.

FIXE à un mois au minimum, à compter de la date de la dernière publication, la date limite de réception des propositions de candidatures, lesquelles devront être accompagnées de documents faisant état :

- des garanties professionnelles et financières des candidats,
- de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

INDIQUE qu'après examen des candidatures, une liste des candidats admis à présenter une offre sera dressée par la commission de délégation de service public de la communauté d'agglomération à laquelle siègeront avec voix consultative la trésorière principale et un représentant du ministre chargé de la concurrence.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à l'environnement à accomplir l'ensemble des actes préparatoires et formalités prévus par les articles L.1411-1 et suivants, R et D.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Adopté à l'unanimité.

II – ENVIRONNEMENT

2 – Adhésion de la communauté d'agglomération Arc de Seine à des associations oeuvrant dans le domaine de l'environnement.

Le Conseil de Communauté :

DECIDE l'adhésion de la communauté d'agglomération Arc de Seine aux associations « Energie Cités » et « 4 D ».

PRECISE que le montant de la cotisation à l'association « Energie Cités » est de 2 000 € TTC pour l'exercice 2006.

PRECISE que le montant de la cotisation à l'association « 4 D » est de 750 € TTC pour le même exercice.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 65 (autres charges de gestion courante) du budget communautaire.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à l'environnement à signer tout document relatif à ces adhésions.

Adopté à l'unanimité.

III – FINANCES

3 – Examen et vote du budget primitif principal pour l'exercice 2006. Fixation du montant de l'enveloppe d'emprunts pour l'exercice 2006.

Le Conseil de Communauté :

VOTE le budget primitif principal de la communauté d'agglomération Arc de Seine par chapitre, pour l'exercice 2006, ainsi qu'il suit :

	<i>Budget Primitif 2006</i>
Section de fonctionnement	105 962 159,00 €
Section d'investissement	26 854 899,00 €
TOTAL	132 817 058,00 €

AUTORISE le Vice-Président délégué aux finances à négocier au mieux les intérêts de la communauté d'agglomération pour le programme d'emprunts prévu à ce budget, soit **21 958 884,00 €** et à signer tout acte correspondant.

Adopté par 40 voix.

Ont voté contre : 9 : M. Jean-Pierre DAHAN (Chaville), M. Jean-Yves BARRERE (Meudon), M. Jean BORSENERGER (Meudon), Mme Dominique SANGLERAT (Ville-d'Avray), Mme Claudine THEBAUT-CHARFE (Vanves), M. Didier HERVO (Issy-les-Moulineaux), Mme Françoise ROURE-HULLO (Meudon), M. Bruno LEMOINE (Chaville), Mme Catherine NAVIAUX (Vanves).

Se sont abstenus : 3 : M. Jacques RIVIER (Chaville), M. Thierry BESANCON (Chaville), Mme Annie GOUESMEL (Chaville).

4 – Examen et vote du budget primitif annexe de l'assainissement pour l'exercice 2006. Fixation du montant de l'enveloppe d'emprunts pour l'exercice 2006.

Le Conseil de Communauté :

VOTE le budget primitif pour le budget annexe du service de l'assainissement de la communauté d'agglomération Arc de Seine par chapitre, pour l'exercice 2006, ainsi qu'il suit :

	<i>Budget Primitif 2006</i>
Section d'exploitation	2 132 531,00 €
Section d'investissement	3 919 731,00 €
TOTAL	6 052 262,00 €

AUTORISE le Vice-Président délégué aux finances à négocier au mieux les intérêts de la communauté d'agglomération pour le programme d'emprunts prévu à ce budget, soit **1 487 900,00 €**, et à signer tout acte correspondant.

Adopté à l'unanimité.

5 – Fixation du taux de la taxe professionnelle unique au titre de l'année 2006.

Le Conseil de Communauté :

FIXE le taux de la taxe professionnelle unique pour la communauté d'agglomération Arc de Seine à 12,71 % au titre de l'année 2006.

CHARGE le Président de notifier cette décision aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

Adopté à l'unanimité.

6 – Fixation des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'année 2006.

Le Conseil de Communauté :

FIXE pour l'exercice 2006 les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en fonction du zonage défini comme suit :

Zone 1 : Chaville	4,25 %
Zone 2 : Issy-les-Moulineaux.	2,95 %
Zone 3 : Meudon	5,26 %
Zones 4 : Vanves	5,39 %
Zones 5 : Ville-d'Avray	3,76 %

PRECISE que le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères harmonisé, à l'issue de la période d'harmonisation, serait selon les conditions 2006 de 4 %.

PRECISE que les recettes correspondantes sont prévues au budget de la communauté d'agglomération afférent à l'exercice 2006 pour un montant total de 12 453 408 €

Adopté à l'unanimité.

7 – Fixation des critères de répartition et des montants de la dotation de solidarité communautaire pour l'année 2006.

Le Conseil de Communauté :

ARRETE le montant de la dotation de solidarité communautaire au titre de l'année 2006 à 6 900 000 €

DECIDE que les critères de répartition de la dotation de solidarité sont classés en deux parts :

Part n°1 : critères obligatoires fixés par la loi :

- Population fiche DGCL 2005,
- Potentiel fiscal 4 taxes par habitant fiche DGCL 2005,

Part n°2 : critère complémentaire :

- Bases nettes de taxe professionnelle par commune 2006.

ARRETE la dotation de solidarité communautaire au titre de l'année 2006 pour les communes membres aux sommes suivantes:

Chaville	411 930 €
Issy-les-Moulineaux	4 403 580 €
Meudon	1 168 170 €
Vanves	569 940 €
Ville-d'Avray	346 380 €
Total	6 900 000 €

PRECISE que le montant de la dotation de solidarité communautaire au titre de l'année 2006 sera ajusté lors du vote de la prochaine décision modificative du budget 2006 pour tenir compte des bases définitives de la taxe professionnelle.

DIT que les crédits relatifs à la dotation de solidarité communautaire sont inscrits au compte 73962 du budget de la communauté d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

8 – Attribution de fonds de concours en fonctionnement à la commune d'Issy-les-Moulineaux.

Le Conseil de Communauté :

ATTRIBUE un fonds de concours en fonctionnement de 800 000 € à la commune d'Issy-les-Moulineaux pour la Médiathèque Principale.

ATTRIBUE un fonds de concours en fonctionnement de 100 000 € à la commune d'Issy-les-Moulineaux pour l'Espace ICARE / MJC.

PRECISE que le calendrier de versement de ces fonds sera le suivant :

- 50% sur demande de la ville d'Issy-les-Moulineaux,
- le solde interviendra sur présentation de la demande de versement accompagnée d'un état des mandatements visés par le trésorier, à condition que le montant mandaté, hors subventions et fonds de concours de la communauté pour cet équipement au titre de l'année 2006, soit supérieur au montant du fonds de concours.

PRECISE que ces dépenses sont inscrites au budget communautaire pour l'année 2006.

Adopté à l'unanimité.

9 – Attribution d'une subvention sous forme de convention financière aux associations Maison de l'Emploi Arc de Seine et AILES.

Le Conseil de Communauté :

DECIDE d'attribuer, pour l'année 2006, une subvention de 685 000 € à l'association Maison de l'Emploi Arc de Seine.

DECIDE d'attribuer, pour l'année 2006, une subvention de 80 000 € à l'association AILES (Association d'Insertion Locale, Economique et Sociale).

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué aux finances à signer tout document afférent à ces attributions de subventions et notamment les conventions financières.

PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées au budget communautaire.

Pour la subvention à l'association Maison de l'Emploi Arc de Seine :

Adopté par 51 voix.

S'est abstenue : Mme Annie GOUESMEL (Chaville).

Pour la subvention à l'association AILES :

Adopté par 50 voix.

S'est abstenue : Mme Annie GOUESMEL (Chaville).

M. Marie-Auguste GOUZEL, Président de l'association AILES, n'a pas pris part au vote.

10 – Attribution d'une subvention sous forme de convention financière à l'association Conservatoire de Vanves.

Le Conseil de Communauté :

DECIDE d'attribuer, pour l'année 2006, une subvention de 350 000 € à l'association « Conservatoire de Vanves ».

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué aux finances à signer tout document afférent à l'attribution de cette subvention et notamment la convention financière.

PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées au budget communautaire.

Adopté par 40 voix.

Ont voté contre : 11 : M. Jean-Pierre DAHAN (Chaville), M. Jean-Yves BARRERE (Meudon), M. Jacques RIVIER (Chaville), Mme Annie GOUESMEL (Chaville), M. Jean BORSENBARGER (Meudon), Mme Dominique SANGLERAT (Ville-d'Avray), Mme Claudine THEBAUT-CHARFE (Vanves), M. Didier HERVO (Issy-les-Moulineaux), Mme Françoise ROURE-HULLO (Meudon), M. Bruno LEMOINE (Chaville), M. Thierry BESANCON (Chaville).

S'est abstenue : Mme Catherine NAVIAUX (Vanves).

11 – Attribution de subventions de fonctionnement au titre de l'année 2006.

Le Conseil de Communauté :

DECIDE d'attribuer, pour l'année 2006, aux associations mentionnées ci-après les subventions de fonctionnement suivantes :

Association ISSOLISTY'S (Issy-les-Moulineaux)	5 000 €
Association CHORIM (Issy-les-Moulineaux)	1 200 €
Association Parents d'Élèves du Conservatoire (APEC) (Meudon)	1 000 €
Association Accords Majeurs (Chaville)	16 000 €
Comité 21	1 000 €
La Seine en Partage	4 000 €
Hauts-de-Seine Initiative	3 000 €
BossClub	9 000 €
Environnement 92. Grand Prix pour l'Environnement	3 500 €
Comité des Œuvres Sociales d'Issy-les-Moulineaux	265 000 €
Mutuelle Nationale Territoriale	24 000 €
Mutuelle Nationale des Fonctionnaires	3 900 €
Assemblée des Communautés de France	8 000 €
Association des Collectivités Territoriales pour le Retour de la Taxe Professionnelle de France Telecom et de La Poste dans le Droit Commun	1 616 €

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué aux finances à signer tout document afférent à ces attributions de subventions.

PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées au budget communautaire.

Adopté à l'unanimité.

IV – MARCHES PUBLICS

12 – Publication de la liste des marchés conclus en 2005.

Le Conseil de Communauté :

PREND ACTE de la liste des marchés conclus par la communauté d'agglomération Arc de Seine au cours de l'année 2005.

PREND ACTE de la publication de cette liste sur le site Internet de la communauté d'agglomération et par voie d'affichage administratif sur l'ensemble du territoire communautaire.

V – RESSOURCES HUMAINES

13 – Fixation des modalités de transfert des agents communaux exerçant leurs fonctions dans un service ou une partie de service transféré à la communauté d'agglomération. Compétence Maison de l'Emploi.

Le Conseil de Communauté :

PREND ACTE du transfert au sein des services de la communauté d'agglomération Arc de Seine, à compter du 1^{er} avril 2006, de cinq agents communaux suite à la déclaration d'intérêt communautaire de la Maison de l'Emploi.

DIT que ces agents seront transférés dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs au sein de leurs communes d'origine.

DIT que ces agents conserveront à titre individuel le bénéfice des avantages collectivement acquis au sein de leurs communes d'origine au titre de l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Adopté à l'unanimité.

14 – Modifications du tableau des effectifs.

Le Conseil de Communauté :

APPROUVE les modifications du tableau des effectifs de la communauté d'agglomération Arc de Seine portant sur 33 créations et 28 suppressions de postes, ceci afin de tenir compte du transfert de personnels communaux exerçant leurs fonctions dans le domaine de compétence de la Maison de l'Emploi et de mettre en conformité le grade de postes créés avec le grade d'agents recrutés.

DIT que les dépenses correspondantes sont imputées au budget communautaire, au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés).

Adopté à l'unanimité.

VI – TRANSPORTS

15 – Attribution d'une subvention d'équipement au Syndicat Mixte pour la Gestion du Réseau de Transports de l'Ouest Parisien (TRAVERCIEL) pour le remplacement de matériels roulants.

Le Conseil de Communauté :

DECIDE l'attribution au Syndicat Mixte pour la Gestion du Réseau de Transports de l'Ouest Parisien d'une subvention exceptionnelle d'équipement de 21 273 € sur l'exercice 2006, pour l'acquisition de quatre véhicules destinés à l'amélioration de la qualité et de la sécurité du service.

DIT que les dépenses correspondantes sont prévues au budget communautaire et que cette subvention d'équipement sera amortie sur un an.

Adopté à l'unanimité.

VII – VOIRIE ET ASSAINISSEMENT

16 – Demande de subventions au Département des Hauts-de-Seine pour des travaux de voirie comprenant la mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite et les aménagements destinés à réduire la vitesse des véhicules.

Le Conseil de Communauté :

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à la voirie à solliciter auprès du Département des Hauts-de-Seine des subventions au taux le plus élevé possible pour des travaux de réfection complète de la voirie comprenant la mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et les aménagements destinés à réduire la vitesse des véhicules, ceci dans les voies suivantes :

- Chaville : rue du Lac,
- Issy-les-Moulineaux : rue Jean-Jacques Rousseau entre la rue de la Gare et la place Gévelot,
- Meudon : rue Hélène Loiret,
- Vanves : rue Sadi Carnot entre les rues Antoine Fratacci et Lamartine,
- Ville-d'Avray : rue de la Ronce entre le groupe scolaire de la Ronce et la rue des Bois.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à la voirie à signer tout document relatif à cette demande de subventions.

DIT que la communauté d'agglomération Arc de Seine prendra en charge la part non couverte par lesdites subventions.

DIT que les mouvements financiers correspondants seront imputés aux chapitres 23 (immobilisations en cours) et 13 (subventions d'investissement) du budget communautaire.

Adopté à l'unanimité.

17 – Demande de subvention au Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) pour des travaux de rénovation et d'amélioration de l'éclairage public sur la place de la République à Vanves.

Le Conseil de Communauté :

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à la voirie à solliciter auprès du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) une subvention au taux le plus élevé possible pour la réalisation des travaux de rénovation et d'amélioration de l'éclairage public sur la place de la République à Vanves.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à la voirie à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

DIT que la communauté d'agglomération Arc de Seine prendra en charge la part non couverte par ladite subvention.

DIT que les mouvements financiers correspondants seront imputés aux chapitres 23 (immobilisations en cours) et 13 (subventions d'investissement) du budget communautaire.

Adopté à l'unanimité.

18 – Demandes de subventions au Syndicat des Transports d'Ile-de-France, à l'Etat et à la Région Ile-de-France pour des aménagements de voirie destinés à mettre en application le contrat d'axe de la ligne RATP 289 sur Meudon et Issy-les-Moulineaux.

Le Conseil de Communauté :

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à la voirie à solliciter auprès du Syndicat des Transports d'Ile-de-France, de l'Etat et de la Région Ile-de-France des subventions aux taux les plus élevés possible pour les travaux de mise en œuvre du contrat d'axe de la ligne RATP 289 sur les communes de Meudon et d'Issy-les-Moulineaux (réalisation de couloirs de bus protégés, d'aménagements de voirie et de sécurité).

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à la voirie à signer tout document relatif à ces demandes de subventions.

DIT que la communauté d'agglomération Arc de Seine prendra en charge la part non couverte par lesdites subventions.

DIT que les mouvements financiers correspondants seront imputés aux chapitres 23 (immobilisations en cours) et 13 (subventions d'investissement) du budget communautaire.

Adopté à l'unanimité.

19 – Attribution d'une subvention au Domaine National de Saint-Cloud pour la mise en œuvre du projet « Dessin d'eau, parcours d'art contemporain » destiné à la valorisation des étangs de Corot.

Le Conseil de Communauté :

DECIDE l'attribution au Domaine National de Saint-Cloud d'une subvention de 26 000 € pour la réalisation de la manifestation artistique « Dessin d'eau, parcours d'art contemporain », destinée à la valorisation des étangs de Ville-d'Avray.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président délégué à la voirie à signer tout document afférent à cette attribution de subvention.

DIT que les dépenses correspondantes sont prévues au budget principal de la communauté d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22 heures 31.

Le Secrétaire de Séance

Le Président de la communauté
d'agglomération Arc de Seine

Maxime GAGLIARDI
Conseiller Communautaire
Adjoint au Maire de Vanves

André SANTINI
Ancien Ministre
Député-Maire d'Issy-les-Moulineaux